



# Communiqué de Presse

## LES ÎLES DU MORBIHAN et L'Île DE BREHAT sont maintenant : Territoires à Energie Positive et Croissance Verte

Ce 6 décembre au Ministère en charge de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Mme la Ministre Ségolène ROYAL et des représentants élus des îles du Ponant ont signé la Convention opérationnelle qui donne le top départ aux réalisations concrètes.

Après la signature en mai 2016, à Ouessant, de la convention pour les îles de Batz, Ouessant, Molène, Sein et Saint Nicolas des Glénan, c'est au tour des îles du Morbihan (Groix, Belle-île-en-Mer, Houat, Hoëdic, île-aux-Moines, île d'Arz) et de la costarmoricaine (Bréhat) de bénéficier d'un programme d'actions ambitieux.



De gauche à droite : Dominique YVON (Maire de Groix), Andrée VIELVOYE (Maire de Houat), Philippe LE BERIGOT (Maire de l'île-aux-Moines), Patrick HUET (Maire de Bréhat), Ségolène ROYAL (Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer)

C'est donc la totalité des îles bretonnes, engagées depuis plusieurs années dans des actions concrètes en faveur de la transition écologique et énergétique, qui renforcent leur engagement dans une démarche de développement durable.

### *La nature des projets*

Les axes d'intervention du projet des 7 nouvelles îles à bénéficier du programme TEPCV sont :

- Les économies d'énergie avec l'amélioration de la performance de bâtiments et de l'éclairage publics
- La production d'énergie à partir de sources renouvelables et son autoconsommation
- la mobilité électrique
- La préservation des écosystèmes insulaires et la sensibilisation à la réduction des déchets
- La sensibilisation des visiteurs des îles et des habitants.

### *Les porteurs de projets*

On retrouve, les communes insulaires et la communauté de communes de Belle île, mais aussi l'Association Les îles du Ponant sur des actions transversales, et les syndicats départementaux : Morbihan énergie, et le syndicat départemental d'électricité des côtes d'Armor qui apportent aux îles leurs contributions et savoir-faire.

Si ces 7 îles, contrairement à Sein, Molène, Ouessant et les Glénan, sont reliées au réseau électrique continental par un ou plusieurs câbles sous-marins, elles sont toutes situées en « bout de ligne » et chaque action de maîtrise de l'énergie ou de production d'énergie renouvelable permet alléger le réseau, en réduisant l'appel de charge et contribue globalement à diminuer les émissions de Gaz à effet de serre.

#### **Contact :**

Denis BREDIN, Directeur  
07.88.62.54.26

Les Îles du Ponant – 17 rue du Danemark - 56400 AURAY  
Tél. +33 (0)2 97 56 52 57 - Fax +33 (0)2 97 56 20 90  
aip@iles-du-ponant.com  
www.iles-du-ponant.com

Communiqué de presse et photo à  
télécharger sur [www.iles-du-ponant.com](http://www.iles-du-ponant.com)

*Vivons nos îles*